

**FORMATION FEDERALE SAISON 2018/2019**  
**Procédure demande de Diplôme**

Orléans, le 14/06/2018

En cas de livret papier :

- ✓ Le candidat complète les documents proposés par l'UFOLEP Nationale avec le club (stage de réinvestissement) et/ou avec le tuteur (période probatoire).
- ✓ Le licencié qui fait une demande de diplôme doit envoyer son dossier au département comprenant :
  - Le livret de formation ou les attestations de stage (tronc commun et stage spécifique).
  - Le diplôme de premiers secours (PSC1 ou équivalent)
  - La fiche stage de réinvestissement (dûment complété)
  - La fiche période probatoire (dûment complété)
- ✓ Le Comité Départemental valide le dossier.
- ✓ Le Comité Départemental envoie le dossier complet au Comité Régional (371 Rue d'Alsace 45160 Olivet) pour validation et enregistrement puis demande à l'échelon national.
- ✓ Le Comité Régional envoie le diplôme directement au licencié concerné.

En cas de livret électronique :

- ✓ Le candidat complète les documents proposés par l'UFOLEP Nationale (fiche stage de réinvestissement + période probatoire) et les fait signer par le club affilié.
- ✓ Le licencié qui fait une première demande de diplôme doit envoyer son dossier au département comprenant :
  - Le livret de formation ou les attestations de stage (tronc commun et stage spécifique).
  - Le diplôme de premiers secours (PSC1 ou équivalent)
  - La fiche stage de réinvestissement (dûment complété)
  - La fiche période probatoire (dûment complété)
- ✓ Pour les demandes suivantes, il suffit d'envoyer la fiche de stage de réinvestissement (dûment complété).
- ✓ Le dossier complet est signé et tamponné par le Comité Départemental du licencié UFOLEP.
- ✓ Le Comité Départemental envoie le dossier complet au Comité Régional (371 Rue d'Alsace 45160 Olivet) pour validation et enregistrement puis demande à l'échelon national.
- ✓ Le stagiaire peut éditer son diplôme directement depuis son espace.